

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

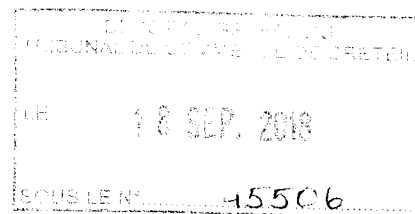
**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03475 Numéro SIREN : 753 254 226 Nom ou dénomination : SARL CLEE

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2018 sous le numéro de dépôt 15506

R B 3475



CLEE sarl

Café de la gare
11 rue du Capitaine R Deplanque

94700 MAISONS-ALFORT

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	400 000,00		400 000,00	95,49	400 000,00	90,13
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	85 021,16	81 981,74	3 039,42	0,73	14 221,43	3,20
Autres immobilisations corporelles	950,20	747,49	202,71	0,05	392,75	0,09
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 072,00		6 072,00	1,45	6 072,00	1,37
TOTAL (I)	492 043,36	82 729,23	409 314,13	97,72	420 686,18	94,79
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	2 173,46		2 173,46	0,52	3 173,02	0,71
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					2 386,08	0,54
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	114,43		114,43	0,03	583,38	0,13
. Autres	2 230,26		2 230,26	0,53	5 580,76	1,26
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 048,57		5 048,57	1,21	11 412,65	2,57
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	9 566,72		9 566,72	2,28	23 135,89	5,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	501 610,08	82 729,23	418 880,85	100,00	443 822,07	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000,00)	5 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	12 454,49	-3 216,85
Résultat de l'exercice	31 727,41	15 671,34
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	49 181,90	17 454,49
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	184 474,24	234 096,92
. Découverts, concours bancaires	3 274,82	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	149 628,31	162 928,31
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 863,29	11 995,97
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	5 221,04	5 904,81
. Organismes sociaux	6 866,25	7 379,57
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 115,00	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 566,00	3 372,00
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	690,00	690,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 000,00	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	369 698,95	426 367,58
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	418 880,85	443 822,07

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens	308 814,10		308 814,10	99,95	311 032,72	99,90	-2 218	-0,70		
Production vendue services	150,00		150,00	0,05	323,34	0,10	-173	-53,55		
Chiffres d'Affaires Nets	308 964,10		308 964,10	100,00	311 356,06	100,00	-2 392	-0,76		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			3 000,00	0,97	3 015,00	0,97	-15	-0,49		
Autres produits			179,34	0,06	281,57	0,09	-102	-36,29		
Total des produits d'exploitation (I)			312 143,44	101,03	314 652,63	101,06	-2 509	-0,79		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			101 633,19	32,89	101 044,66	32,45	589	0,58		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			999,56	0,32	138,02	0,04	861	623,91		
Autres achats et charges externes			76 087,27	24,63	86 281,69	27,71	-10 194	-11,80		
Impôts, taxes et versements assimilés			7 307,27	2,37	9 830,72	3,16	-2 523	-25,66		
Salaires et traitements			61 912,93	20,04	65 478,42	21,03	-3 566	-5,44		
Charges sociales			7 013,74	2,27	7 482,10	2,40	-469	-6,26		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			11 372,05	3,68	17 101,86	5,49	-5 729	-33,49		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			1 408,77	0,46	1 280,28	0,41	128	10,00		
Total des charges d'exploitation (II)			267 734,78	86,66	288 637,75	92,70	-20 903	-7,23		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 408,66	14,37	26 014,88	8,36	18 394	70,71		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			7 734,25	2,50	9 736,54	3,13	-2 002	-20,55		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			7 734,25	2,50	9 736,54	3,13	-2 002	-20,55		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-7 734,25	-2,49	-9 736,54	-3,12	2 002	20,56		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			36 674,41	11,87	16 278,34	5,23	20 396	125,30		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18,00	0,01	164,00	0,05	-146	-89,01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	18,00	0,01	164,00	0,05	-146	-89,01
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18,00	-0,00	-164,00	-0,04	146	89,02
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 929,00	1,60	443,00	0,14	4 486	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	312 143,44	101,03	314 652,63	101,06	-2 509	-0,79
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	280 416,03	90,76	298 981,29	96,03	-18 565	-6,20
RÉSULTAT NET	31 727,41	10,27	15 671,34	5,03	16 056	102,46
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

L2

CLEE sarl

Café de la gare
11 rue du Capitaine R Deplanque

94700 MAISONS-ALFORT

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 418 880,85 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 727,41 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/04/2018 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- le montant de du CICE 2017 est de 3.814 E

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement.

2.2 - Fonds commercial

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 400 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	400 000		400 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	400 000		400 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 492 043

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	400 000			400 000
Immobilisations corporelles	85 971			85 971
Immobilisations financières	6 072			6 072
TOTAL	492 043			492 043

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 82 729

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	71 357	11 372		82 729
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	71 357	11 372		82 729

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	400 000	0	400 000	Non amortiss.
Materiel	85 021	81 982	3 039	5 ans
Inst.agenc.divers	950	747	203	5 ans
TOTAL	485 971	82 729	403 242	

✓✓

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 8 417**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	6 072		6 072
Actif circulant & charges d'avance	2 345	2 345	
TOTAL	8 417	2 345	6 072

LL

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 5 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	50,00	5 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	50,00	5 000

4.2 - Etat des dettes = 369 699

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	187 749	54 389	133 360	
Dettes financières diverses	149 628	149 628		
Fournisseurs	9 863	9 863		
Dettes fiscales & sociales	19 458	19 458		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 000	3 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	369 699	236 339	133 360	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 7 043

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 043
Autres dettes	3 000
TOTAL	7 043

LL

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 308 964**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	308 814	99,95 %
Produits des activités annexes	150	0,05 %
TOTAL	308 964	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 4 929

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	44 409	5 972	38 437
Résultat financier	-7 734	-1 040	-6 694
Résultat exceptionnel	-18	-3	-15
Participation des salariés			
TOTAL	36 656	4 929	31 727

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

CL

SARL CLEE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de €8.000,00
Siège social : 11, rue du Capitaine R Deplanque 94700 MAISONS ALFORT
RCS CRETEIL B 753 254 226

TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 31.727,41 Euros et décide de l'affecter comme suit :

Perte de l'exercice		31.727,41
- Réserves légales	0	
- Réserves réglementaires	0	
- Distribution	0	
- Report à nouveau	31.727,41	
	31.727,41	31.727,41
Report à nouveau antérieur	12.454,49	
Montant du report à nouveau après affectation	44.181,90	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014, dividende néant,
Exercice clos le 31 décembre 2015, dividende néant,

LL

Exercice clos le 31 décembre 2016, dividende néant.

TROISIÈME RÉOLUTION

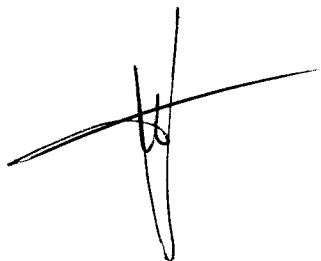
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'en application des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, il n'a pas été engagé de dépenses somptuaires au cours de l'exercice écoulé, et qu'en conséquence aucun impôt n'a été supporté par la société en raison de ce type de charges.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' or 'K' shape with a long horizontal stroke extending to the left.

SARL CLEE

Société à Responsabilité Limitée au Capital de €5 000,00
Siège social : 11, rue du Capitaine R Deplanque 94700 MAISONS ALFORT
RCS CRETEIL B 753 254 226

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le trente juin,

A dix huit heures

Les associés de la société «CLEE», société à responsabilité limitée au capital de €5 000,00, divisé en 100 parts de €50,00 chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Madame LI La, gérante, préside l'Assemblée et, déclare la séance ouverte.

Sont présents ou représentés :

- Madame LI La, propriétaire de 20 parts sociales,
- Monsieur HUANG Chu, propriétaire de 80 parts sociales.

Ils détiennent ensemble la totalité des parts formant le capital social. La Présidente constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour les Assemblées Générales Ordinaires.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice,
- Approbation des dépenses somptuaires non déductibles,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

He

LL

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette disposition.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

CETTE RÉOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 31.727,41 Euros et décide de l'affecter comme suit

Perte de l'exercice		31.727,41
- Réserves légales	0	
- Réserves réglementaires	0	
- Distribution	0	
- Report à nouveau	31.727,41	
	31.727,41	31.727,41
Report à nouveau antérieur	12.454,49	
Montant du report à nouveau après affectation	44.181,90	

HC

LL

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014, dividende néant,
Exercice clos le 31 décembre 2015, dividende néant,
Exercice clos le 31 décembre 2016, dividende néant.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'en application des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts, il n'a pas été engagé de dépenses somptuaires au cours de l'exercice écoulé, et qu'en conséquence aucun impôt n'a été supporté par la société en raison de ce type de charges.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

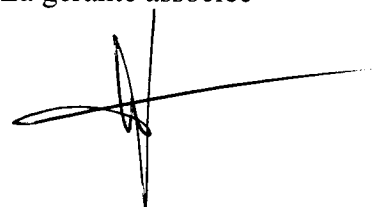
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le gérant.

L'associé

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La gérante associée

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a vertical line and a horizontal stroke crossing it, with a small loop at the end.